

A.D. O. C. C. E. du Gers

Stage directeurs – juin 2009

Le cadre institutionnel

L'argent de l'école

La coopérative scolaire

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole

L'Association Départementale

Des outils pour la classe

Développer l'estime de soi

Des projets pour coopérer

Des outils pour coopérer

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

Le cadre institutionnel

L'argent de l'école :

- L'école ne dispose pas de l'autonomie financière et juridique
- L'école est gratuite depuis la loi de 1881.

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

Le cadre institutionnel

Qui finance l'école ?

- L'Etat
- La Commune (ou la communauté de communes) directement ou avec la Caisse des écoles
- Les parents (fournitures individuelles et activités facultatives)
- **La coopérative scolaire**



Le cadre institutionnel

Une autonomie de gestion ?

- **La gestion de fait** (seul un comptable public peut gérer les deniers public) **est illégale**
- **La régie d'avances,**
- **La régie de recettes.**

Le cadre institutionnel

La gratuité de l'enseignement

- **Un principe inscrit dans le Code de L'Education**
Art. L. 132-1. - L'enseignement public dispensé dans les écoles maternelles et les classes enfantines et pendant la période d'obligation scolaire définie à l'article L. 131-1 est gratuit.

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

Le cadre institutionnel

La gratuité de l'enseignement

- **Un principe inscrit dans le Code de L'Education,**
- **Les fournitures scolaires,**
- **Les sorties scolaires.**

La coopérative scolaire

La circulaire ministérielle de 1948 :

Dans toutes les classes où fonctionne vraiment une coopérative scolaire, **le travail est plus joyeux et plus profitable, la camaraderie plus cordiale, l'idéal plus élevé.**

Les enfants se rendent compte, par leur action même, des devoirs qu'impose la vie en société, des initiatives qu'elle exige, des responsabilités qu'elle engendre, des disciplines qu'elle impose.



La coopérative scolaire...

- est un **regroupement d'adultes et d'élèves** qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative,
- est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité.

(La circulaire ministérielle de 2008)



La coopérative scolaire ...

- L'OCCE assume la responsabilité du fonctionnement des coopératives scolaires qui lui sont affiliées...
- ... en contrepartie, [l'OCCE] exige du mandataire, de respecter les obligations que lui impose la délégation de pouvoirs qu'il reçoit de l'AD : respects des statuts, versement de la cotisation, transmission du CRF de la coopérative.

(La circulaire ministérielle de 2008)



La coopérative scolaire ...

Texte « L'argent à l'école »

Les ressources

- ✓ Produits réalisés en commun
- ✓ Produits des projets pédagogiques
- ✓ Produits des fêtes, expositions, spectacles organisés par la coopérative
- ✓ Participation volontaire des familles
- ✓ Cessions diverses (calendriers OCCE...)
- ✓ Subventions des collectivités territoriales
- ✓ Autres subventions (APE...)



La coopérative scolaire ...

Texte « L'argent à l'école »

Les dépenses obligatoires

- ✓ Cotisation annuelle à l'AD OCCE
- ✓ L'assurance des personnes et des biens

Les charges des activités éducatives

- ✓ Financement ou participation des projets coopératifs
- ✓ Participation à des actions de solidarité

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

L'Association départementale

La responsabilité des coopératives :

Le mandataire est garant du fonctionnement de la coopérative :

- Fonctionnement démocratique
- Régularité de la gestion
- Communication au Conseil d'école.

(Le directeur n'est pas obligatoirement le mandataire)



L'Association départementale

Le mandataire est responsable de certaines opérations:

- diffuser les informations de l'OCCE
- reverser la cotisation annuelle à l'AD
- envoyer le CRF et le CRA à l'AD
- tenir le cahier de comptabilité et contrôler la régularité de la comptabilité de la coopérative
- pouvoir justifier du nombre d'adhérents.



L'Association départementale

Les mandataires sont aidés :

- Formation des nouveaux mandataires
- Formation aux nouveaux outils de comptabilité
- Accompagnement en cours d'année
- Visites de coopératives tirées au sort pendant l'AG

Des outils pour la gestion :

- Le cahier,
- Logiciels de gestion



L'Association départementale

Elle initie et coordonne des projets d'activités qui vont permettre de donner du sens à l'éducation coopérative.

Elle est animée par le Conseil d'Administration composé de bénévoles, actifs et retraités,

Elle a noué de nombreux partenariats pour aider à la réalisation de ses objectifs (CLDE en particulier)



Vivre et apprendre coopérativement

Moments, lieux, espaces institutionnels pour :

- Établir des lois
- Régler les conflits
- Organiser les projets coopératifs (proposer, faire le point, bilan)

Le Conseil de coopérative : institution de base de la classe coopérative



Vivre et **apprendre** coopérativement

Il est possible d'apprendre coopérativement quel que soit le sujet d'apprentissage :

- Expression des représentations, écoute
- Ancrage personnel des élèves et au vécu dans la classe
- Confrontation-négociation
- Travail en grand groupe, petit groupe, individuel
- Evaluation commune

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES